



Communiqué de presse

Nouveaux défis liés à la numérisation de l'économie - Les coûts de la santé restent le secteur problématique

Date 24.02.2017

En 2016, le Surveillant des prix s'est focalisé sur les prix et les taxes des infrastructures de base telles que la distribution d'énergie et d'eau, l'élimination des déchets et des eaux usées, la poste et les transports publics. Dans ces domaines, des baisses de prix ont pu être obtenues ou des hausses de prix non justifiées évitées par des règlements amiables. De nouvelles questions résultent de la numérisation progressive de l'économie. En outre, les coûts dans le domaine de la santé demeurent un problème important qui mérite, à l'avenir, encore plus d'attention. Ces deux domaines constituent les points forts de l'activité du Surveillant des prix en 2017.

Le Surveillant des prix et la **Poste Suisse SA**, ont décidé de prolonger jusqu'à la fin 2017 le règlement amiable conclu en janvier 2014 et, ainsi, le moratoire sur les prix. De plus, un accord sur un ensemble de mesure de l'ordre de 12 millions de francs a pu être trouvé, à l'avantage des clients de la Poste. Avec **PostFinance SA**, le Surveillant des prix a signé un arrangement sur des baisses de prix des transactions effectuées avec la carte PostFinance aux terminaux à cartes. Ces baisses de prix se montent au minimum à 3,5 millions de francs pour 2017 et au minimum à 4 millions de francs pour 2018.

Les calculs du Surveillant des prix ont montré que les hausses de tarifs, de 3 pourcent en moyenne, prévues par la branche des **transports publics** à partir de l'horaire 2016/2017 étaient surdimensionnées. Leur mise en vigueur aurait constitué une infraction au règlement amiable de 2014 encore valable. Après de longues négociations, le Surveillant des prix et les entreprises du transport direct se sont mis d'accord sur un ensemble de mesures d'environ 50 millions de francs visant en premier lieu à compenser, par des rabais, les fortes hausses des abonnements généraux.

Le Surveillant des prix a porté un œil critique sur la **révision** en cours de la **loi sur les télécommunications**. La révision prévue par le Conseil fédéral ne va pas assez loin. Elle ne met pas en œuvre une mesure centrale pour le renforcement de la concurrence sur le marché de la téléphonie mobile: La réglementation de l'accès aux réseaux des concessionnaires de téléphonie mobile (Salt, Sunrise, Swisscom) pour les opérateurs sans réseau propre. Le Surveillant des prix a, par ailleurs, pris position sur l'adaptation du service universel et donné de recommandations relatives aux prix plafonds. Il a exigé que les prix plafonds pour le raccordement téléphonique simple et pour le raccordement téléphonique avec un accès à Internet de 3 Mbit/s en téléchargement soient abaissés de manière correspondant à l'évolution des prix et des coûts sur le marché des télécommunications. De plus, un prix plafond pour les appels du réseau fixe vers les téléphones mobiles doit également être imposé au concessionnaire du service universel.

Le Surveillant des prix a examiné si la rémunération du réseau convenue en 2014 avec la **branche du gaz** était toujours conforme au marché et demandé une adaptation du taux d'intérêt sur le capital (WACC). Après de longues négociations, il s'est mis d'accord avec la branche du gaz sur une réduction échelonnée sur quatre ans du WACC de 4,9 pourcent aujourd'hui à 4,23 pourcent en 2020.

Dans le domaine de la santé, le Surveillant des prix a soumis la **qualité des soins dans les hôpitaux suisses** à une comparaison internationale. Celle-ci a montré que, dans les années avenir, le rapport qualité-prix dans les hôpitaux devra être amélioré. Le Surveillant des prix a donné de nombreuses recommandations aux cantons relatives à la fixation des forfaits par cas (baserates). La nouvelle comparaison internationale des prix des **médicaments** générant un important chiffre d'affaires a confirmé que tant les génériques que les préparations originales dont le brevet est échu sont en Suisse environ deux fois plus chers qu'à l'étranger. L'introduction d'un système de montant fixe, un examen annuel des prix de toutes les préparations prises en charge par les caisses-maladie, l'application du principe d'économicité lors de la fixation des prix ainsi qu'un droit de recours pour les assureurs et les organisations de patients sont urgents. Une intervention sur les prix surfaits de la **liste des moyens et appareils (LiMa)** est aussi nécessaire. Ces prix devraient également être soumis à un examen annuel et à une comparaison internationale. De plus, une rémunération obligatoire générale des produits achetés à meilleur prix par les patients à l'étranger devrait être introduite.

En 2017, le Surveillant des prix poursuivra ses activités dans le domaine des infrastructures de base et dans le secteur de la santé. De nouveaux problèmes et questions découlent de la numérisation évolutive de l'économie. La technique numérique offre de grandes chances aux consommateurs et aux prestataires. Des entreprises peuvent cependant également l'utiliser par exemple pour segmenter les marchés (mot clé: géoblocage) et renforcer leur position sur le marché par rapport à leurs concurrents et clients et imposer des prix trop élevés. La loi sur la surveillance des prix formulée de manière neutre par rapport à la technologie devrait, d'un point de vue actuel, suffire à faire face à ces nouveaux défis et également à lutter efficacement contre les abus dans ces domaines. L'instrument du règlement amiable prévu par la loi sur la surveillance des prix est idéal pour réagir de manière souple et efficace aux changements rapides des marchés dans le monde numérique. Le Surveillant des prix traitera prochainement de manière approfondie les services et prestations basées sur des plateformes et des réseaux. Une enquête relative à la plateforme de réservation d'hôtels booking.com est déjà en cours.

Etant donné l'augmentation continue des coûts dans le **secteur de la santé**, le point fort de l'année 2017 sera l'atténuation de l'évolution des coûts dans ce domaine. Le nombre d'incitations erronées, coresponsables dans de nombreux cas de ces hausses de coûts, nécessitent des mesures systématiques. Le Surveillant des prix va tout particulièrement se consacrer, en 2017, en collaboration avec d'autres partenaires concernés, à corriger ces incitations erronées.

Statistique des dénonciations d'abus et des dossiers traités en 2016

La Surveillance des prix a traité 1552 contestations de prix émanant du public. Ces dernières ont avant tout porté sur les prix et les tarifs du *domaine de la santé* (env. 15 pourcent). Le deuxième motif de réclamation le plus fréquent concernait *le transport*. Un nombre d'annonces supérieur à la moyenne a concerné les domaines *télécommunication, lettres et colis postaux* ainsi que la *branche de la finance*. Le Surveillant des prix a conclu 11 solutions amiables. Les autorités ont soumis 577 projets de modification de tarifs au Surveillant des prix. Celui-ci a émis 136 recommandations portant principalement sur les prix et tarifs dans le domaine de la santé. Il a aussi largement fait usage de son droit de recommandation dans les domaines communaux de *l'approvisionnement et de l'élimination*, notamment à propos des *taxes sur l'eau et sur les eaux usées*. Le nombre de propositions tarifaires dans le domaine de l'eau et de l'épuration a fortement augmenté.

Contact / questions:

Stefan Meierhans, Surveillant des prix, tél. 058 462 21 02
Beat Niederhauser, Chef du bureau, tél. 058 462 21 03